

**ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

**AVIS PUBLIC**

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu

**le jeudi 18 décembre 2014  
à 15 heures  
au Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville**

LOT N° 1 : 323ha 88 a dont 235ha 39a 31ca de forêts  
Mise à prix : 7.500 Euros

LOT N° 2 : 391ha 33a 89ca dont 272ha 61a 16ca de forêts  
Mise à prix : 7.500 Euros

Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la mairie du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 7 du cahier des charges communales pour la date du vendredi 28 Novembre 2014 au plus tard (courrier reçu en mairie).

Le candidat fait clairement mention du ou des lots pour lesquels il entend participer aux enchères.

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 7, 8 et 9 du cahier des charges communales, ont été agréés par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.

Fait à Ars-sur-Moselle, le 30 octobre 2014

Le Maire,  
Bruno VALDEVIT

